



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Arrêté

portant nomination du jury d'admissibilité de l'examen professionnalisé réservé d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (patrimoine logistique prévention et restauration), emploi-type Ingénieur maintenance et travaux immobiliers et/ou logistique, session 2016

N° G2X21IGERHA

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et modifiant le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la composition des jurys et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'examens professionnalisés réservés pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

ARRÊTE

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admissibilité de l'examen professionnalisé réservé d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine logistique prévention et restauration), emploi-type Ingénieur maintenance et travaux immobiliers et/ou logistique, au titre de l'année 2016 :

Monsieur KUBLER Julien, ingénieur d'études 1ère classe, président, expert, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Monsieur DREYDEMY Guillaume, ingénieur de recherche de 1ère classe, expert, Université de Lorraine, Nancy.

Monsieur ZUSSY Benjamin, ingénieur d'études de 2ème classe, expert, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Monsieur BAHLS Sébastien, ingénieur d'études 2ème classe, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame DREAN Emilie, maîtresse de conférences, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Madame RUH Marie-Christine, ingénieur en chef classe normale, Conseil général du Bas Rhin, Strasbourg.

Madame BECHLER Josiane, ingénieure d'études 2ème classe, suppléante, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Fait à Paris, le **13 JUIN 2016**

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE